



ASSOCIATION  
LES JOYEUX MIRAUDS

Chez M. Jean-Claude Calif  
15 RUE BARDINET  
BOITE POSTALE 16  
75014 PARIS  
Tel : 06 12 90 31 05  
Courriel : [lesjoyeuxmirauds@gmail.com](mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com)  
Site web : [www.lesjoyeuxmirauds.fr](http://www.lesjoyeuxmirauds.fr)  
Page Facebook : <https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/>

Paris, le 12 janvier 2026

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer du 18 au 25 avril 2026 une semaine découverte à Samatan. Durant cette escapade, votre responsable Jean-Claude Calif, vous préparera un programme qui vous permettra de découvrir cette belle région.

Samatan est un bourg situé en Occitanie dans le département du Gers à 60 kilomètres au sud-ouest de Toulouse. Ses activités diverses, son accueil, ses marchés, sa gastronomie, ce sont ces quelques mots pour décrire cette ville qui est une belle nature dans un écrin de verdure. C'est une cité rurale qui profite d'une nature intacte et d'un climat qui n'est pas sans rappeler "la douceur angevine", un lieu idéal pour passer un agréable séjour.

Samatan est considéré comme la capitale du foie gras avec son marché au gras classé "un des 10 plus beaux marché de France" par le Guide Évasion Hachette (2016) qui a lieu tous les lundis matin, toute l'année.

Sur place, vous pourrez visiter la place Belleforest, bordée de maisons anciennes, et sa statue qui rend hommage au poète, historien, traducteur et cosmographe François de Belleforest (1530-1583). Vous verrez également la Fontaine de 1843, qui servait d'abreuvoir à chevaux, qui est aujourd'hui inscrite aux monuments historiques. L'Église de 1890 est dédiée à Jean Baptiste, possède une relique de Sainte Appolonie, la chaire est classée depuis 1951 et les orgues depuis 2000.

Vous serez hébergés au Centre Milléade, village Club \*\*\*, route de Lombez, 32130 SAMATAN. Il est situé en bordure d'un lac, base de loisir.

Cet établissement dispose d'un bar et d'un restaurant. Les repas seront servis à l'assiette. Vous aurez également la possibilité de vous retrouver à votre convenance dans une autre salle d'activité qui sera mise à votre disposition pour la durée de vos vacances.

Les chambres twin,doubles ou individuelles sont toutes équipées d'un sanitaire complet. Les draps et le linge de toilette sont fournis. Les chambres individuelles en nombre limité seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions fermes.

Cette escapade touristique, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête. Le programme des activités pédestres et de loisirs, sera riche et varié.

Durant cette semaine, vous pourrez notamment découvrir quelques curiosités culinaires de la région gersoise notamment dégustation de produits régionaux comme les confits ou foie gras. Lors des sorties pédestres, vous visitez quelques cités incontournables et vous vous baladerez dans plusieurs villages classés.

Vous aurez aussi l'occasion de faire des ballades de 5 à 8 kilomètres en journée ou demi-journée et pour être à l'aise lors de cette activité en plein air, nous vous recommandons impérativement d'amener des chaussures de marche. Afin de préserver la santé des participants ayant des difficultés de motricité, il est conseillé à chacun de prendre contact avec le responsable de ce séjour de façon à bien évaluer le niveau de marche durant les nombreuses activités programmées.

Le programme de ce séjour sera joint à cette circulaire. En outre, pour terminer les journées déjà bien remplies, des animations seront proposées par l'équipe d'animation de la résidence. Il va de soi que toutes vos propositions de jeux ou autres activités seront les bienvenues !

Nous vous proposons ce séjour au tarif de 750,00 € pour les personnes déficientes visuelles et à 350,00 € pour les accompagnateurs « encadrants » valides.

Pour les chambres individuelles dont le nombre est limité, un supplément de 170,00 € vous sera demandé.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète ;
- Les transports en minibus,
- Les activités de loisirs et pédestres prévues au programme.

En revanche, le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile, quel qu'il soit, à Toulouse, les dépenses personnelles tels que le panier repas du retour, les consommations au bar ou encore les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ne sont pas compris dans le tarif.

Le samedi 18 avril 2026, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil PMR, de la gare de Toulouse à 16 heures. Nous prendrons un minibus pour rejoindre le lieu d'hébergement. Le 25 avril 2026, nous serons à la gare de Toulouse à 12 heures. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente Assistant Gare comprise) entre votre domicile et la gare de Toulouse en fonction de ces derniers.

**Attention ! Très important**, aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant ou les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2026. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible [en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation](#) et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de vos vacances, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celle-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 au plus tard.

Nouveau, vous pouvez régler votre semaine de découverte à Samatan dans le Gers par carte bancaire via la plateforme HéloAsso en cliquant sur le lien suivant :

[Je règle ma semaine de découverte à Samatan dans le Gers par carte bancaire.](#)

Ou en flashant ce QRCode :



Si un acompte était perçu ou reçut sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

«Il est recommandé de nous avertir dès que l'ordre de virement a été effectué par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2026 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2026, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

[Je règle ma cotisation à l'association Les Joyeux Mirauds.](#)

Ou en flashant ce QRCode :



En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

**Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.**

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

**Nota :** Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le début de vos vacances attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à pratiquer des activités sportives, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

**Nota :** Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférent. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre que ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

**Nota :** Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'imprécision

venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

**Nota :** Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discréetion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer. Aussi, il convient d'avoir sur vous en permanence les documents relatifs à votre compagnon et son passeport santé avec tous ses vaccins à jour et un body (Chien-guide en détente) afin d'informer les autres vacanciers du statut de votre chien d'assistance.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : [lesjoyeuxmirauds@gmail.com](mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com)

Nous vous espérons donc nombreux pour découvrir cette belle région et partager des moments sympathiques et agréable dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds  
Anne, Jean-Charles, Jean-Claude et Pascal

---

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDES est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

---

Numéro Siret : 501 295 190 000 26  
Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDES, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.